

COMPTE RENDU PRESSE
Conseil Municipal du Jeudi 21 janvier 2016

Ce jeudi 21 janvier 2016, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: Jean-Pierre LEGOUBEY, Yves GOSSELIN, David LAURENT, Lucienne BOUCHARD, Nadège K'DUAL, Françoise K'DUAL, Jean LEDOYEN, Gérard LARSONNEUR, Sandrine LEJEUNE, Stéphanie POTET, Pierrette FILTOPOULOS, Michel LEMOSQUET, Manuel RIVET, Michèle AGNES, Auguste TESSON, Stéphanie POTET, Valérie LAISNEY, François LEGRAS, Arnaud BRIANT, Julien BURNEL, Pascal BIREE, Béatrice GOSSELIN, Jacky GAILLET, Sylvie BEAUFILS

Excusés : Pascale DUBOSCQ, Philippe GOSSELIN, Hubert BAZIN

Pouvoirs : Claudine LEDOLLEY ayant donné procuration à Béatrice GOSSELIN
Gaëtan COENEN ayant donné procuration à Valérie LAISNEY

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Pierrette FILTOPOULOS est désignée secrétaire de séance.

II – Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2016

Monsieur le Maire présente ses excuses à Madame Pascale DUBOSCQ, à qui la convocation de la dernière réunion de conseil municipal du 13 janvier, décidée dans l'urgence, n'est pas parvenue.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2016.

III- Attribution des marchés de travaux d'aménagement du lotissement artisanal route de Coutances

Monsieur le Maire a rappelé qu'une consultation d'entreprises a été lancée proposant un marché de travaux divisé en 3 lots :

- Lot 1 terrassements, chaussées et assainissement
- Lot 2 éclairage public et infrastructures de télécommunication
- Lot 3 alimentation en eau potable

10 offres ont été enregistrées et la commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 janvier pour procéder à l'ouverture des plis et le 20 janvier pour leur analyse. La conformité des offres a été vérifiée.

Après avoir entendu le rapport de la commission d'appel d'offres et pris connaissance du rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet VARIANCE, assistant à maître d'ouvrage, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir :

- Pour le lot 1, l'offre moins disante de l'entreprise LAISNEY TP au prix de 116 348.34 € HT, soit 139 618 € TTC et de retenir le classement suivant :
 1. LAISNEY TP
 2. LEHODEY TP
 3. TP GENET
 4. OUEST-TERRASSEMENT
 5. MASTELLOTTTO
 6. EUROVIA
 7. PIGEON TP
- Pour le lot 2, une seule offre ayant été enregistrée, l'entreprise CEGELEC au prix de 16 709 € HT, soit 20 050.80 € TTC
- Pour le lot 3, l'entreprise SAUR au prix de 10 858 € HT, soit 13 030.01 € TTC et de retenir le classement suivant :
 1. SAUR
 2. CEGELEC

Enfin, concernant l'extension du réseau d'eau potable pour assurer la nécessaire desserte pour la défense incendie de la future zone, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de retenir le devis de la SAUR au prix de 3 944.16 € HT (soit 4 732.99 € TTC) étant entendu que les employés communaux mettront une tranchée ouverte à leur disposition.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux et toutes les pièces relatives à cette opération.

Ce qui portera le coût de cette zone, en ajoutant le coût d'acquisitions des terrains, les frais de bornage, d'assistance à maître d'ouvrage, de participation à l'éclairage public et de Telecom, à un prix de 250 000 € HT. Une subvention de 100 000 € au titre de la DETR (Dotation Équipement des Territoires Ruraux) pourrait être obtenue, ce qui laisserait un reste à charge pour la commune de 150 000 € HT.

IV – Classement de la future voirie de la zone artisanale route de Coutances dans le domaine public pour transmettre la maîtrise d'ouvrage au SDEM pour les travaux d'éclairage public

A la demande du SDEM et dans l'objectif d'un transfert de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public, le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la délibération suivante :

« Vu la réglementation en vigueur et notamment les articles L 141-1 et L 141-3 du code de la voirie routière,

Monsieur le Maire rappelle que les voies nouvelles de la « zone artisanale route de Coutances » doivent être transférées du domaine privé de la commune au domaine public pour acquérir le statut de voie communale.

Monsieur le Maire propose de transférer les voies nouvelles de la « zone artisanale route de Coutances » du domaine privé vers le domaine public dès l'achèvement des travaux.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré :

- Acceptent le classement de la voie nouvelle de la « zone artisanale route de Coutances » dans le domaine public à l'issue des travaux
- Précisent que le tableau des voies communales sera mis à jour quand le métrage linéaire de la voirie sera établi »

V – Extensions électriques

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre LEGOUBEY présentant 2 devis d'ERDF pour des extensions électriques nécessaires en lien avec des autorisations d'urbanisme, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces devis prévoyant:

- Pour la parcelle AL 33 (pour laquelle un permis tacite a été délivré dans le cadre de l'instruction de compétence alors DDTM), une participation à la charge de la commune de 4 968.26 € TTC
- Pour la parcelle BE 456 (sur laquelle un projet de nouvelle activité nécessitant ce raccordement a été fait, avec participation du pétitionnaire), une participation de 3 291,24 € TTC reste à la charge de la commune.

VI – Contraction d'un prêt pour la construction de la maison médicale et approbation des marchés de travaux par la commune nouvelle

Suite à la dernière réunion de conseil municipal, Monsieur le Maire informe les conseillers de ses nouvelles entrevues avec certains praticiens et rappelle la date fixée au 1^{er} février prochain pour recevoir leurs engagements à intégrer la future maison médicale. Monsieur le Maire informe également les conseillers de son récent rendez-vous avec Maître LANGENAIS pour prévoir les clauses et la rédaction de cet engagement.

Dans cette optique, le conseil municipal décide de lancer l'opération. Ainsi, les marchés de travaux ayant été approuvés par le conseil municipal précédent, avant la création de la commune nouvelle, mais les marchés n'étant à ce jour pas encore signés, le conseil municipal autorise le Maire à les engager et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Lot 1 : gros œuvre : l'offre de l'entreprise BOSCHE au prix de 153 655.94 € HT

Lot 2 : charpente bois : l'offre de l'entreprise LEPETIT DANIEL au prix de 54 496.98 € HT

Lot 3 : couverture zinc : l'offre de l'entreprise MARIE TOIT au prix de 50 040.71 € HT

Lot 4 : étanchéité : l'offre de l'entreprise SARL C2L au prix de 24 707.98 € HT

Lot 5 : menuiseries extérieures aluminium- serrurerie : l'offre de l'entreprise LECARDONNEL au prix de 52 193 € HT

Lot 6 : menuiseries intérieures : l'offre de l'entreprise PIEDAGNEL ET LAISNEY au prix de 37 723.45 € HT

Lot 7 : plâtrerie sèche : l'offre de l'entreprise LEPRETRE au prix de 54 681.50 € HT

Lot 8 : plafonds suspendus : l'offre de l'entreprise SN CONFORT ISOLATION au prix de 15 962.55 € HT

Lot 9 : plomberie sanitaire – ventilation : l'offre de l'entreprise DOUBLET au prix de 50 000 € HT

Lot 10 : électricité – chauffage électrique : l'offre de l'entreprise SELCA au prix de 65 506.50 € HT

Lot 11 : carrelages faïences : l'offre de l'entreprise SCHMITT au prix de 26 596.46 € HT

Lot 12 : peinture : l'offre de l'entreprise LEBOUVIER au prix de 20 204.04 € HT

Lot 13 : revêtements de sols souples : l'offre de l'entreprise LEPERE au prix de 9 885.95 € HT

Lot 14 : VRD : l'offre de l'entreprise LAISNEY TP au prix de 49 389.74 € HT

Un coût total pour les 14 lots de 665 044.80 € H étant entendu un supplément d'environ 10 000 € HT à prévoir pour des options à déterminer lors de l'avancement du chantier, ce qui porterait le coût total de l'opération au prix de 675 044.80 € HT.

Comme inscrit au budget primitif de l'année 2015, un emprunt de 739 000 € est proposé et nous avons consulté plusieurs établissements bancaires pour contracter cet emprunt sur 20 ans.

Après avoir entendu les propositions reçues, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante pour un prêt à taux fixe, à échéances constantes et prévoyant un remboursement trimestriel :

- CREDIT MUTUEL = 2.09 % et des frais de 739 €

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cet emprunt.

VII – Départ en retraite de deux agents

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux agents en charge respectives de la cantine et de la conduite de tracteurs ont fait valoir leurs droits à la retraite fin mars et début juin. Des recrutements sont en cours pour assurer leur remplacement.

VIII – Divers

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre LEGOUBEY, le conseil municipal décide du renouvellement de prestations confiées à LABEO pour la réalisation des analyses obligatoires des eaux en entrée et sortie de station d'épuration pour un montant annuel de 269.22 € HT, soit 296.14 € TTC
- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide du renouvellement de l'adhésion auprès de l'organisme « Gîtes de France » pour l'année 2016 au tarif de 211 €, pour le gîte d'étape.
- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'équiper le nouveau local commercial (situé dans l'ancienne presse route de Montsurvent) d'un store et approuve le devis PIERRE LEBOUTEILLER au prix de 1 000 € HT, soit 1 200 € TTC, pose incluse. Monsieur GOSSELIN précise que la réfection de la façade sera programmée au printemps prochain.
- Monsieur le Maire fait part aux conseillers des remerciements du Comité des fêtes pour la subvention qui leur a été attribuée pour l'année 2015. Le conseil municipal remercie

à son tour le comité des fêtes pour les belles illuminations et les animations qu'ils ont cœur de mettre en œuvre sur la commune

- Monsieur le Maire rappelle que tous les administrés de + de 65 ans de Gouville et donc de Boisroger sont invités dimanche 31 janvier à la pièce de théâtre « ça se complique » et à partager la galette des rois.
- A ce propos Monsieur LEMOSQUET fait part de l'inquiétude des habitants de la commune historique de Boisroger par rapport à l'invitation qu'ils ont reçue et ne faisant aucun écho au territoire de Boisroger, comme préciser que les réponses de participation à cette journée pouvaient être rendues à la mairie de Boisroger et peut être revoir la feuille à entête de la mairie, son blason ou le descriptif même de la commune nouvelle en tenant compte de la 4ème église et du bocage notamment. La commission en charge de la communication se réunira très prochainement pour mener une réflexion et faire des propositions au conseil municipal. Monsieur le Maire et Monsieur le Maire délégué présenteront leurs excuses lors de ce dimanche festif et expliqueront aux habitants qu'une réflexion de communication est en cours!
- Monsieur LEMOSQUET invite le conseil municipal à l'inauguration du gîte de Boisroger prévue le 12 mars prochain à 10h30, date qui devrait être très prochainement confirmée.
- Monsieur le Maire propose qu'une tournée de visite des chantiers de Gouville soit organisée: après un tour de table il est décidé de l'organiser dès la fin des travaux de la Filature, le vendredi 1er avril à 18 heures, rendez-vous à la mairie. Ce rendez-vous sera confirmé par une invitation adressée à tous les conseillers. Le programme de cette visite est ouvert, aussi si les conseillers ont des souhaits particuliers de visites de certains bâtiments communaux, ils sont invités à les faire connaître au secrétariat.

TOUR DE TABLE:

- Monsieur LEMOSQUET précise qu'il attend la prochaine réunion des travaux de lundi pour évoquer les petits travaux à prévoir. Monsieur le Maire leur demande qu'un petit rapport écrit soit transmis à l'issue de cette réunion
- Françoise K'DUAL invite tous les conseillers à venir participer au service de la galette des rois! Il est rappelé que l'ambiance est conviviale! Un tour de table est fait pour noter les participants
- Gérard LARSONNEUR demande qu'avant le prochain vote du budget primitif pour l'année 2016, une réunion sur les travaux d'entretien de voirie soit envisagée. Monsieur le Maire rappelle que de lourds investissements étant en cours d'engagement, cette réunion peut être organisée mais il est possible que peu de crédits restent disponibles pour de tels travaux. Il est ajouté que les travaux de restauration de la cale restent par ailleurs une priorité supplémentaire.
- Sylvie BEAUFILS demande les dates de toutes les commissions: Monsieur le Maire lui répond que pour l'instant il n'y a pas de date fixée mais l'invite à consulter le tableau au rez de chaussée de la mairie, mis à jour chaque lundi et annonçant les réunions de chaque semaine
- Monsieur le Maire rappelle à chaque conseiller d'insister auprès de tous les présidents d'associations utilisatrices de la Filature de respecter le chantier des travaux en cours interdisant l'accès dans l'enceinte de la cour
- Jean-Pierre LEGOUBEY rappelle à tous les conseillers la réunion publique organisée par MANCHE NUMERIQUE pour les prochains raccordements à la fibre optique le 4 février à 20h30 à la salle des fêtes
- Monsieur le Maire informe les conseillers d'une nouvelle activité d'école nomade de kyte surf

